



67586 - La récitation du Coran marquée par l'altération de la prononciation de certaines lettres comme : thaa et dhaal: ث ذ

question

Peut-on réciter le Coran à la manière des habitants de certains pays non arabes qui prononcent la lettre Thaa ث comme un S et la lettre dhaal ذ comme un Z ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il est obligatoire de réciter le saint Coran en prononçant ces lettres correctement en arabe comme elles ont été révélées par Allah. Car le Transcendant a dit : **Ce (Coran) ci, c' est le Seigneur de l' univers qui l' a fait descendre,et l' Esprit fidèle est descendu avec celasur ton cœur, pour que tu sois du nombre des avertisseurs,en une langue arabe très claire.** (Coran, 26 : 192-195) et dit : **Nous l' avons fait descendre, un Coran en (langue) arabe, afin que vous raisonniez.** (Coran, 12 ;2).

Il n'est pas permis à personne d'en altérer une seule lettre tout en étant capable de la prononcer correctement. C'est une déformation claire et son auteur commet un péché. Quand on rencontre une difficulté à prononcer les lettres correctement, ce qui est le cas des habitants de certains pays dont les langues maternelles ne possèdent pas certaines lettres arabes comme thaa, dhaal, khaa. Ceux-là doivent apprendre la bonne prononciation. S'ils n'en sont pas capables, ils sont excusés. Mais il ne faut pas suivre leur exemple. Mieux, il faut les inviter à s'efforcer à apprendre et à se corriger. Cependant il ne faut pas permettre à l'un de ces gens de devenir imam, à moins qu'il doive servir d'imam à des gens qui, comme lui-même, sont incapables de prononcer les lettres correctement.

Ibn al-Djazri (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Celui qui, tout en étant capable de prononcer les mots arabes, leur substitue des mots non arabes par autosuffisance et pour ne se



fier qu'à sa propre opinion et pour ne compter que sur sa manière habituelle de mémoriser et pour son sentiment d'orgueil qui l'empêche de se référer à un maître pouvant lui apprendre la correcte prononciation, celui-là est sans doute coupable de négligence, pécheur et tricheur. En effet, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **La religion consiste à donner des conseils pour Allah, pour Son livre, pour Son Messager et pour les chefs des musulmans et pour l'ensemble des musulmans.**

Quant à celui qui est confronté à des difficultés (naturelles) de locution, on ne trouve personne pour lui montrer le bon chemin, il doit savoir qu'Allah n'impose à personne ce qui est au-dessus de ses capacités ». Extrait de l'ouvrage : an-Nashr fii al-qiraat al-ashr, 1/299.

Il convient de savoir Qu'Allah Très Haut a facilité la mémorisation du Coran et sa récitation. C'est pourquoi Il a dit : *** (Coran, 54 : 17).

C'est pourquoi nous voyons beaucoup de nos frères issus des pays en question parvenir à une maîtrise de l'arabe qui n'a rien à envier à celle que les arabes ont de leur propre langue. Il faut donc s'efforcer à apprendre la bonne prononciation et à bien réciter le Coran sans désespérer. Allah est le garant de l'assistance.